

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2018

---

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CD76

présenté par

M. Garot, M. Bouillon et Mme Vainqueur-Christophe

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Le Conseil d'administration est assisté d'un conseil scientifique et technique, comprenant une part significative de spécialistes de la biodiversité ultramarine. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le nouvel établissement AFB-ONCFS doit pouvoir disposer d'une expertise interne. C'est l'objet de cet amendement.

Cet amendement fait suite à l'audition par la Commission du Développement durable et l'Aménagement du territoire, des associations de protection de la nature.